

REGLEMENT DU GRAND' PRIX DE LA SOCIETE CENTRALE CANINE

1) La S.C.C. fera figurer le sigle GPX sur le pedigree du Vainqueur du Grand Prix de la S.C.C.

Le Grand Prix est jugé par un juge qualifié désigné par la C.N.U.L.

2) a) Les conditions générales sont celles du règlement des courses, le tarif étant celui du Championnat.

b) Le Grand Prix est réservé aux lévriers français titulaires d'un carnet de travail et aux étrangers titulaires du document de course reconnu par leur pays, ayant obtenu les Résultats requis.

3) Résultats requis:

a) 1re classe: 1 CACIB OU RCACIB + au moins 1 RCACS

2e classe: 1 CACS OU RCACS + au moins .1 Excellent.

Ces résultats n'ont pas besoin d'être homologués.

Les lévriers ayant des qualificatifs valables pour la 1re classe peuvent être inscrits en 2e classe.

Les propriétaires doivent accompagner leur engagement d'une lettre précisant les dates et lieux où ont été obtenus les résultats en Exposition, ainsi que les noms des juges ayant accordé les récompenses. En cas de fausse déclaration, ils seront écartés pour un an et les récompenses obtenues seront annulées.

b) Les propriétaires joindront s'ils le peuvent les documents justificatifs pour les Expositions, et la photocopie du carnet de travail avec au moins un Excellent ou deux Très bon en ENC.

4) Le programme mentionnera pour chaque lévrier les deux résultats d'expositions exigés (Ville, date, juge) obtenus sous deux juges différents dont un français dans deux expositions différentes dont une en France, ainsi que les résultats épreuves de travail.

Le Club organisateur devra envoyer la liste des engagés au secrétariat de la CNUL 15 jours avant l'épreuve.

5) Les derniers résultats susceptibles d'être retenus sont ceux du 3ème dimanche précédant le Grand Prix.

6) Regroupements: Si les engagements sont insuffisants et imposent des regroupements, le juge essaiera de réunir d'abord les candidats de 1ère classe, puis ceux de 2ème classe.

7) Les lévriers seront rangés sur le vu des niveaux de vitesse portés sur le carnet de travail. Les catégories internationales sont têtes de série, les catégories A seconds, etc...

Les lévriers d'un même propriétaire ne doivent pas courir dans la même série, sauf impossibilité.

8) Organisation des séries du Grand Prix:

-2 à 6 engagés: Chaque lévrier dispute deux courses valant finale. Si le vainqueur n'est pas le même dans chacune, une course de barrage est organisée entre eux.

- 7 à 12 engagés: 2 éliminatoires avec 3 à 6 chiens. Les deux premiers sont qualifiés, repêchage pour les autres. Une finale à 6 chiens.

-13 à 24 engagés: Série de 4 à 6 chiens avec tête de série et tirage au sort. 4 qualifiés directement pour la finale à 6. Deux places en repêchages. Eviter de mettre ensemble des chiens de même club ou de même propriétaire.

9) Les greyhounds ne devront pas disputer plus de 2 courses et repêchage éventuel.

10) S'il y a moins de 2 partants par catégorie (race, sexe, classe) il n'y a pas de série, mais une finale directe. Le lévrier seul au départ pourra ou non refaire une 2ème course suivant le temps réalisé à la première.

11) Les distances sont celles du Championnat. Pour les greyhounds, les deux distances sont autorisées.

12) n y a un vainqueur du Grand Prix par race, par sexe, dans chaque classe, sous réserve qu'il ait obtenu un temps de B en 1ère classe et un temps de A en 2ème classe.

13) Le juge du Grand Prix est désigné par la Commission Lévriers parmi les juges qualifiés. Les dispositions du règlement de Championnat s'appliquent au Grand Prix en cas de besoin pour les circonstances non mentionnées au présent règlement.

14) Le Grand Prix de la SCC a normalement lieu le 2ème dimanche d'octobre ou à défaut le 1 er dimanche.

N.B.:

CLASSE: niveau de résultats en exposition.

NIVEAU: niveau de vitesse porté sur le carnet de travail.

CATEGORIE : ensemble de lévriers concurrents pour un même Grand Prix (race, sexe, classe)